

Bilan de l'an 1 de

SOLIDARITÉ JEUNESSE



SOMMAIRE

Québec 

RAPPORT DU COMITÉ AVISEUR DE SOLIDARITÉ JEUNESSE

Le *Sommaire* constitue un abrégé du document intitulé *Bilan de l'an I de Solidarité jeunesse : Rapport du Comité aviseur de Solidarité jeunesse*. Pour plus de détails, veuillez consulter le site Internet du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale à l'adresse www.mess.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Février 2002
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-38699-X

© Gouvernement du Québec

Note

La forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes, et ce, dans le but d'alléger le texte.

Sommaire

Solidarité jeunesse est un projet issu du consensus du Sommet du Québec et de la jeunesse qui s'est tenu en février 2000. Au moment de la rédaction du mémoire sur Solidarité jeunesse en mai 2000, l'objectif fixé par le ministre de la Solidarité sociale était que le projet contribue, de concert avec les autres mesures du Ministère, à faire passer le pourcentage de sortie de l'assistance-emploi de 51 % à 75 % dans les 18 mois suivant l'admission des participants à l'assistance-emploi. Solidarité jeunesse se voulait une recherche-action ayant pour objectif de cibler les meilleures stratégies susceptibles de contribuer à augmenter le taux de sortie de l'assistance-emploi.

Après un an d'implantation, le Comité aviseur de Solidarité jeunesse (CASJ) considère Solidarité jeunesse comme un succès. En fait, 82 % des participants sont en mouvement, cette proportion correspondant aussi bien aux jeunes qui sont devenus autonomes financièrement qu'à ceux qui complètent actuellement leur plan d'action ou qui sont en attente pour obtenir une formation ou un emploi ciblé. Les données qui suivent sont encourageantes. Elles confirment que Solidarité jeunesse pourrait s'avérer un outil majeur pour le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) dans une éventuelle stratégie intégrée visant à rendre les jeunes autonomes sur les plans social et professionnel, leur évitant ainsi de dépendre du Programme d'assistance-emploi.

Résumé des principaux constats

Après avoir analysé les rapports du MESS et selon les informations recueillies durant sa tournée des comités locaux de suivi (CLS) au printemps 2001, le CASJ estime que Solidarité jeunesse a porté ses fruits auprès des jeunes qui choisissent volontairement d'y participer. Les membres des CLS adhèrent à ce projet et s'y engagent pleinement. De façon générale, les jeunes sont satisfaits de Solidarité jeunesse en raison, notamment, de la qualité de l'intervention. Par ailleurs, le CASJ considère que le niveau de coopération entre les signataires des protocoles d'entente, soit la Sécurité du revenu, Emploi-Québec et les organismes jeunesse, est généralement bon. Une nouvelle culture de collaboration semble se développer entre les partenaires locaux du projet.

Les résultats obtenus

- Le projet Solidarité jeunesse a été proposé à 8 835 jeunes.
- De ce nombre, 5 505 (62 % des jeunes) ont accepté d'être référés à l'organisme jeunesse au moment de leur demande d'assistance-emploi effectuée au CLE.
- En fait, 91 % des jeunes (5 008 sur 5 505) qui ont accepté la proposition de l'agent du CLE ont réellement commencé leur participation dans le cadre de Solidarité jeunesse.

Le taux de sortie de l'assistance-emploi

- Au total, 82 % des jeunes (3 172 personnes) qui ont pris part à Solidarité jeunesse sont actuellement en mouvement.
- En effet, les données recueillies auprès du MESS indiquent, après 12 mois d'activités, que 56 % des participants (2 179 personnes) n'ont plus recours à l'assistance-emploi, autrement dit, qu'ils sont autonomes.
- De plus, le pourcentage des jeunes présents à l'assistance-emploi, mais en poursuite d'une démarche, est de 26 % (993 personnes).
- Enfin, 18 % des jeunes (687 personnes) seraient présents à l'assistance-emploi sans que l'on puisse qualifier ce retour.

Le profil des jeunes

Le Comité aviseur de Solidarité jeunesse a constaté que les jeunes participants sont plus éloignés du marché du travail que ce qui a été anticipé initialement lors de l'élaboration de la recherche-action. Cependant, malgré les problèmes qu'ils vivent, il importe de comprendre que ces jeunes possèdent le potentiel et les aptitudes nécessaires à la réalisation de leurs projets ou objectifs de vie.

Quelques faits :

- Les jeunes qui se sont adressés à l'assistance-emploi dans le cadre de Solidarité jeunesse sont tous faiblement scolarisés. La plupart n'ont fait qu'une troisième secondaire et rares sont ceux qui possèdent un DES (cinquième secondaire) ou un DEP.
- L'expérience de travail des participants, souvent peu significative, est intermittente (entrées et sorties fréquentes du marché de l'emploi) et se situe habituellement dans le secteur des services.
- Par ailleurs, certains participants ont de sérieux problèmes de santé ou personnels (tensions familiales, manque d'accès à un logement salubre, incapacité de faire un budget, de s'alimenter convenablement, etc.) qui les empêchent de formuler des objectifs à long terme.

En fait, la majorité des personnes qui participent à Solidarité jeunesse vivent, bien souvent, plusieurs problèmes en même temps, ce qui demande une intervention personnalisée et continue.

Le fonctionnement des comités locaux de suivi

Le projet Solidarité jeunesse a été bien accueilli. Son implantation n'a posé aucun problème majeur. Les membres des CLS adhèrent à ce projet et la coopération entre ces derniers est appréciable. Concrètement, la nature de l'intervention, le fonctionnement des CLS, l'arrimage et le partenariat sont autant d'éléments intimement associés au volume de participants d'une localité donnée.

Le processus de référence


De façon globale, le processus de référence a donné de bons résultats dans l'ensemble du réseau du MESS. Le nombre de participants prévu aux protocoles d'entente pour la première année du projet était de 6 693 à l'échelle du Québec. Or, 5 505 jeunes ont accepté d'être référés la première année de l'expérimentation.

Deux éléments importants sont à prendre en considération sur le plan de la référence. Dans un premier temps, le nombre de jeunes aptes au travail inscrits au Programme d'assistance-emploi a considérablement diminué au cours de la première année d'expérimentation de Solidarité jeunesse. Dans un deuxième temps, indiquons que certains jeunes ont refusé de participer, alors que d'autres n'ont pu participer à Solidarité jeunesse. À cet égard, la contribution parentale est un facteur qui exerce une influence certaine, à la baisse, sur le nombre de jeunes référés. La grille de repérage a eu, selon nous, un effet similaire dans les premiers trimestres de l'an I de Solidarité jeunesse.



L'intervention continue et personnalisée

L'intervention repose bien souvent sur un effort collectif à l'intérieur des organismes jeunesse partenaires. La plupart de ces organismes ont prévu des activités de groupe (ateliers sur les normes du travail, stages d'un jour en entreprise, visites des ressources du milieu, plateaux de travail, visites d'entreprises, etc.) ainsi que des activités individuelles (orientation, entretiens individuels, activités de préparation à l'emploi, etc.).



Difficultés liées à l'intervention

- L'entrée continue rend la planification de l'intervention plus ardue. Cependant, plusieurs intervenants soulignent qu'elle a l'avantage de mettre les jeunes immédiatement en action.
- Certains jeunes sont très mobiles et déménagent souvent sans en informer les intervenants, ce qui complique la phase de suivi pour ces derniers.
- Dans les milieux semi-ruraux et ruraux, il est difficile de combler 20 heures d'activités par semaine, contrairement à ce qui se fait dans les milieux urbains.
- L'absence de moyens de transport dans les MRC rurales et semi-rurales empêche certains jeunes de participer au projet.
- Les membres de nombreux CLS estiment également que Solidarité jeunesse devrait avoir pour corollaire des actions de nature préventive qui se dérouleraient dans des établissements scolaires ciblés et dans les centres jeunesse.

L'arrimage de l'offre de services des principaux partenaires

La tournée des comités locaux de suivi par le CASJ au printemps 2001 a permis de réaliser à quel point il importe de mettre l'accent sur l'approche intégrée des services, assurant ainsi une meilleure cohérence dans les décisions des principaux partenaires. À ce sujet, retenons que la nécessité d'arrimer l'offre de services des ministères et organismes concernés relève d'une approche de nature horizontale qui permettra aux jeunes participant à Solidarité jeunesse de bénéficier de services sans période d'errance et sans devoir faire face à des obstacles techniques, administratifs ou systémiques pouvant agir à leur endroit comme des éléments dissuasifs ou encore démotivants.

Le statut des participants

Le CASJ constate qu'un certain vide a caractérisé le statut des jeunes participant à Solidarité jeunesse tout au long de l'an I du projet. En théorie, ces derniers se désistaient de l'assistance-emploi, mais, en pratique, leur dossier relevait toujours du cadre normatif qui régit la Sécurité du revenu.

Emploi-Québec

Les derniers trimestres démontrent qu'Emploi-Québec est particulièrement présente dans la recherche-action Solidarité jeunesse, et ce, dans une majorité de CLS. Cette présence vient enrichir les travaux des comités locaux de suivi et se manifeste par un soutien quotidien ainsi que par une plus grande souplesse dans l'octroi de mesures actives aux jeunes de Solidarité jeunesse. Soulignons ici que les mesures accordées par Emploi-Québec ont doublé à l'automne 2001.



L'action d'Emploi-Québec permet également aux membres des CLS d'anticiper le cheminement des jeunes afin d'éviter à ceux-ci des périodes d'errance dans la réalisation de leur plan d'action. Ces acquis doivent être maintenus en 2002.

La mobilisation nationale, régionale et des communautés locales

Sur le plan du partenariat, le CASJ estime que davantage de liens doivent être tissés tant à l'échelle régionale que nationale avec Emploi-Québec et les partenaires concernés du milieu de l'emploi, avec les établissements d'enseignement ou de formation et le ministère de l'Éducation (MEQ) ainsi qu'avec les CLSC, les organismes spécialisés en santé et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Les défis de l'an II de la recherche-action Solidarité jeunesse

Les enjeux de la qualification

La qualification est un enjeu majeur dans le cadre de Solidarité jeunesse. À cet égard, soulignons que, sept fois sur dix, les participants à ce projet ne possèdent aucun diplôme. Il s'agit de jeunes non qualifiés. Pour la société québécoise, ces jeunes ont une importance stratégique, notamment dans le contexte de la baisse de la population active et de l'augmentation de la population dite inactive. En conséquence, il est urgent de travailler de façon prioritaire à les aider, une tâche qu'il est impossible de mener autrement que par une intervention personnalisée, un partenariat effectif et un arrimage, voire un décloisonnement de l'offre de services destinée aux jeunes en difficulté.

L'arrimage de l'offre de services et la mobilisation des partenaires

Pendant plusieurs années, les décideurs ont privilégié une approche par clientèle, ce qui a forcément conduit à segmenter les problématiques diverses vécues par la population. C'est en partie pourquoi, selon nous, certains ministères et certains organismes du secteur public, dont les missions sont pourtant complémentaires, ont tendu relativement peu de passerelles entre eux. Ainsi, chaque système cible, de façon isolée, sa clientèle. Une personne devient, d'une certaine façon, plusieurs clients en même temps.

Dans ce contexte, nous estimons que Solidarité jeunesse a produit certaines innovations qu'il convient de souligner. D'abord, ce projet mise sur l'arrimage de l'offre de services et sur le partenariat local. Un protocole d'entente définit les rôles de chacun en s'assurant de maximiser la complémentarité entre toutes les organisations. Une autre particularité de Solidarité jeunesse est le rôle déterminant que joue l'élément humain dans le cadre du projet. Ce ne sont ni des structures, ni des règlements qui permettront aux jeunes de devenir autonomes et d'intégrer la société, mais bien des êtres humains, leur capacité à collaborer ainsi que leur capacité à faire preuve de jugement plutôt qu'à recourir à l'interprétation stricte de normes.



L'action des communautés locales

Les autorités du MESS ont fait le pari de soutenir l'action des communautés locales, notamment par l'entremise des comités locaux de suivi, structure de coordination souple qui favorise la coopération et l'interdépendance entre les principaux acteurs de la recherche-action sur le plan local. Le CASJ appuie cette stratégie.

Les CLS consacrent la mise en commun de l'expertise des différents partenaires. Ces comités favorisent également la circulation de l'information et assurent une cohérence dans l'intervention, entre autres en allégeant au maximum les procédures administratives existantes.

Pour le CASJ, durant la seconde année de l'expérimentation, la dimension locale devra faire l'objet d'analyses détaillées en fonction de la nature des MRC dans lesquelles se trouvent les différents CLS. En réalité, l'environnement dans lequel s'implante une politique gouvernementale semble influencer grandement sur le succès ou sur l'échec de cette politique. Idéalement, le palier local doit se situer à l'avant-plan dans le développement social au Québec.

Conclusion

Les jeunes forment un groupe très sensible aux différents cycles de l'économie. En règle générale, ils affichent en période creuse un taux de chômage nettement supérieur au taux de chômage moyen. Toutefois, en période de croissance, ils sont les premiers à bénéficier de la reprise des activités économiques. Cependant, même si la situation des jeunes est plus positive dans le marché de l'emploi en raison de la vague de croissance des dernières années, un paradoxe subsiste. Il s'agit de la présence de milliers de jeunes, aptes au travail, à l'assistance-emploi.

Or, pour assurer l'insertion de ces jeunes à la société québécoise, nous devons créer des conditions propices leur permettant de retrouver le plus rapidement possible une autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Créer ces conditions commande une action sur différentes institutions que nous avons mises sur pied et renforcées depuis plusieurs dizaines d'années.

L'an I de Solidarité jeunesse, comme le montre l'ensemble du rapport du CASJ, s'est révélé fort positif en ce qui a trait aux résultats obtenus. Tout au long de l'année, nous avons ciblé des éléments à améliorer et nous avons adressé de nombreuses recommandations aux autorités du MESS, lesquelles ont opéré les modifications nécessaires au profit des participants.

Comme le suggère le *Rapport du Comité aviseur de Solidarité jeunesse*, l'an II de la recherche-action sera déterminant en ce sens qu'il nous permettra de définir les meilleures stratégies d'insertion sociale et professionnelle pour les jeunes qui font appel à l'assistance-emploi. Ce sera également l'occasion de réfléchir aux paramètres d'un éventuel programme Solidarité jeunesse décloisonné à partir des résultats de la recherche-action ainsi que des différentes expériences observées à l'échelle internationale. D'ailleurs, il est à noter que le Forum sur la recherche-action Solidarité jeunesse, prévu à l'automne 2002, contribuera à cette démarche.

